



018/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



SEANCE DU 10 FEVRIER 2026
à 18 Heures 30

PRESENTS : Mme BENDJEBARA-BLAIS, Maire,
M. SOUCASSE, Mme MATARD, M. DEMANDRILLE, Mme LALIGANT, MM.
TRANCHEPAIN, MICHEZ, Adjointes au Maire,
M. MASSON, Mme ECOLIVET, M. BECASSE, Mme CREVON, MM. DAVID, JULIEN,
BORDRON, Mme DE CASTRO MOREIRA, M. FOLLET, Mmes DARTYGE, SENTUNE, M.
MARAIS, Mme DUBOURG, M. DE PINHO, Mmes VAN DUFFEL, LAVOISEY, MÉRABET,
Conseillers Municipaux,

ABSENTS ET EXCUSES :
Mme UNDERWOOD, Adjointe au Maire,
Mme BENDJEBARA, M. MICHEL, Mme CHEVALLIER, M. TALBOT, Conseillers Municipaux,

AVAIT DELEGATION : Mme SENTUNE (pour Mme UNDERWOOD)

SECRETARE DE SEANCE : Monsieur JULIEN, Conseiller Municipal,

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 29
NOMBRE DE PRESENTS : 24
NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES : 25 (1 pouvoir)

OBJET : BUDGET PRIMITIF VILLE – EXERCICE 2026

Hôtel de Ville
Esplanade de Pattensen
CS 60015
76410 Saint-Aubin-lès-Elbeuf

Téléphone 02 35 81 01 84
Télécopie 02 35 87 96 09

Email : maire@ville-saint-aubin-les-elbeuf.fr
Site internet : www.ville-saint-aubin-les-elbeuf.fr

BUDGET PRIMITIF – EXERCICE 2026

SOMMAIRE

1. **L'équilibre du budget primitif**
2. **La balance du budget primitif**
3. **La section de fonctionnement**
 - A. Les recettes de fonctionnement
 - B. Les dépenses de fonctionnement
4. **La section d'investissement**
 - A. Les recettes d'investissement
 - B. Les dépenses d'investissement

1 - L'ÉQUILIBRE DU BUDGET PRIMITIF

Le budget primitif 2026 est équilibré à hauteur de 19 704 064 € : 13 122 733 € en fonctionnement et 6 589 792 € en investissement. Si l'on s'intéresse uniquement aux mouvements réels, le budget primitif 2026 peut être résumé de la façon suivante :



Le budget primitif 2026 est conforme au rapport d'orientation budgétaire présenté lors du Conseil Municipal du 20 janvier dernier. Ce dernier a été pensé et élaboré selon une stratégie financière qui peut être synthétisée de la manière suivante :

- ➤ Maintenir la stabilité des taux de fiscalité pour ne pas impacter le pouvoir d'achat des Saint aubinois et rendre la commune de Saint-Aubin-Lès-Elbeuf attractive.
- ➤ Un bon niveau d'épargne pour asseoir l'équilibre financier de la commune à moyen terme et conserver une capacité à investir.
- ➤ Des investissements destinés à maintenir les structures et les bâtiments communaux en bon état de fonctionnement afin d'assurer un service public de qualité.
- ➤ Une dette toujours maîtrisée et entièrement sécurisée pour ne pas obérer l'avenir.

2 - LA BALANCE DU BUDGET PRIMITIF

Le Budget Primitif 2026 prévoit un niveau d'épargne de 1,130M€ (contre 1,980M€ en 2025). L'épargne permet de maîtriser le recours à l'emprunt et de financer nos programmes d'investissement sans augmenter les taux de fiscalité.

MOUVEMENTS REELS		
	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	Dépenses de personnel 6,208 M€	Impôts et taxes 5,182 M€
	Charges à caractère général 2,767 M€	Fiscalité locale 4,392 M€
	Autres charges de gestion courante 1,503 M€	Dotations et participations 1,980 M€
	Frais financiers 0,194 M€	Autres produits de gestion courante 0,165M€
	Autres dépenses 0,021 M€	Produits des services 0,409M€
INVESTISSEMENT	Dépenses d'équipement 2,783 M€	Affectation Résultat 1,709 M€
	Capital de dette 1.056 M€	Subventions 0,899 M€
		FCTVA 0,510M€
		Autres recettes 0,021 M€

3 - LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

A – Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont inscrites à hauteur de 13 122 733 € contre 14 045 420 € en 2025. Les écritures réelles sont en baisse de 1.12 % soit 12 171 149 € contre 12 309 411 € en 2025.

Chap.	Libellé	Montant 2025	Variation	Montant 2026
013	Atténuation de Charges	50 000 €	- 20.00%	40 000 €
70	Produits des services du domaine	422 942 €	- 3,30%	408 994 €
73	Impôts et taxes	5 188 779 €	- 0.12%	5 182 469 €
731	Fiscalité Locale	4 253 333 €	3.26%	4 392 000 €
74	Dotations subventions et participations	2 180 112 €	- 9.18%	1 980 000 €
75	Autres produits de gestion courante	112 003 €	47.32%	165 000 €
76	Produits financiers	22 242 €	- 87.92%	2 686 €
78	Reprise de provisions	80 000 €	-	0 €
Sous-Total Ecritures Réelles		12 309 411 €	- 1.12%	12 171 149 €
002	Résultat de fonctionnement reportée	1 714 509 €		930 094 €
042	Opérations d'ordre entre section	21 500 €		21 490 €
Sous-Total Ecritures d'Ordres		1 736 009 €		951 584 €
		14 045 420 €	- 6.57%	13 122 733 €

013 – Atténuation de Charges :

Ce chapitre recense les recettes correspondant aux remboursements des rémunérations et des charges sociales du personnel. Il s'agit principalement de la prise en charge par le Centre de Gestion, des heures utilisées au titre des décharges d'activités de service par deux agents, au titre du droit syndical, ainsi que d'éventuels remboursements de la CPAM pour des arrêts de travail d'agents non titulaires. Une somme de 40 000 € est donc inscrite à ce chapitre.

70 – Produits des Services du Domaine :

Les produits de ce chapitre proviennent en majorité des recettes de la restauration scolaire, et d'autres activités de loisirs, périscolaires et de la petite enfance. Le montant inscrit au budget est de 408 994 € contre 422 942 € en 2025, soit une baisse de 3,30% qui s'explique par l'évolution de la fréquentation des structures concernées.

73 – Impôts et taxes :

Le chapitre 73 – est scindé en deux chapitres en M57.

Le chapitre 73 regroupe la fiscalité provenant de l'intercommunalité à savoir l'Attribution de Compensation, la Dotation de Solidarité Communautaire, le Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources et le Fonds de Péréquation des Ressources Communales et Intercommunales pour un montant total de 5 182 469 €.

Le chapitre 731 regroupe, quant à lui, la fiscalité locale, c'est-à-dire propre à la commune.

Il est à rappeler que les taux de fiscalité demeurent inchangés depuis 2017.

Compte tenu des renseignements actuellement en notre possession, le produit 2025 des taxes locales s'élève à 3 988 187 €. Aussi, ce budget propose une augmentation d'environ 0,83 % pour se situer à environ 4 021 000 €.

Il convient de rappeler que l'article 99 de la loi n° 2016-1917 du 29 décembre 2016 a introduit une revalorisation automatique des bases d'imposition en fonction de l'inflation constatée de novembre à novembre. En théorie, le niveau des bases devrait donc être mécaniquement augmenté d'environ 0,8 % en 2026.

Conformément aux engagements de l'équipe municipale, les taux des taxes foncières n'augmenteront pas non plus en 2026.

Les droits de mutation à titre onéreux (DMTO) - souvent appelés « frais de notaire » comprennent les droits d'enregistrement de la taxe de publicité foncière sont dus à l'occasion d'une « mutation », c'est-à-dire lorsqu'un bien change de propriétaire.

Ainsi et malgré un marché immobilier reparti à la hausse depuis 2024, passant de 150 109 € en 2023 à 246 348 € en 2025, le produit attendu pour 2026 restera par prudence stable à 230 000 €.

Depuis la loi des Finances de 2021, la Taxe Communale sur les Consommations Finales d'Electricité (TCCFE) est reversée aux communes avec l'application d'un coefficient minimum qui passait de 4 en 2021 à 8.5 en 2023. Désormais cette taxe est intégrée au sein de l'accise sur l'électricité. En effet, il est difficile d'anticiper précisément le produit généré par cette taxe compte-tenu des multiples paramètres susceptibles de l'influencer comme l'évolution des prix de l'énergie, la conjoncture économique et le degré de rigueur des épisodes hivernaux. Ainsi il a été décidé d'inscrire la somme de 130 000 €.

74 – Dotations-Subventions-Participations :

Pour 2026, la prévision a été construite, pour certaines dotations, à partir des montants notifiés et l'application du coefficient de variation constaté entre 2024 et 2025 pour le reste.

	2025	2026
Dotation forfaitaire :	250 000 €	160 000 €
Dotation de Solidarité Rurale :	134 000 €	140 000 €
Total D.G.F.	384 000 €	300 000 €

Après la réforme de la taxe d'habitation, il ne subsiste que l'attribution de compensation des taxes foncières. La loi de finances pour 2021, à l'issue de la crise sanitaire, a réduit de 50 % les valeurs locatives de taxe foncière sur les propriétés bâties et de cotisation foncière des entreprises pour les établissements industriels. Une compensation intégrale des pertes fiscales des collectivités locales concernées a alors été instaurée, financée par un prélèvement sur les recettes de l'État.

Le projet de loi de finances propose de réduire de 25 % cette allocation compensatrice dont le dynamisme pèse sur les finances de l'Etat. Ainsi nous estimons une recette de 940 000 € en 2026 contre 1 100 000 € en 2025.

Le Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle (FDPTP) sera de 65 000 € contre 79 000 € en 2025.

On trouve aussi dans ce chapitre les participations de l'Etat et d'autres organismes notamment la CAF au titre des activités d'accueil et temps d'activités périscolaires ainsi qu'au titre de la Politique de la Ville, soit 420 000 €. Et enfin le F.C.T.V.A. sur les dépenses d'entretien des bâtiments publics pour 20 000 €.

75 – Autres Produits de Gestion Courante :

Sont retracés les revenus locatifs des immeubles (65 000 €) ainsi que les produits liés aux remboursements couvrant les arrêts des agents titulaires (longue maladie, maladie professionnelle et accident du travail), dans le cadre de l'assurance souscrite contre les risques statutaires, soit une somme de 100 000 €.

76 – Autres Produits financiers :

Les recettes de ce chapitre sont portées à 2 686 € en provenance de la Métropole Rouen Normandie dans le cadre des charges d'intérêts calculées sur les emprunts relatifs à des dépenses de voirie, dont elle a la compétence depuis 2015.

B – Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 13 122 733 € contre 14 045 420 € en 2025. Les écritures réelles sont en baisse de 1.59% soit 10 692 486 € contre 10 865 024 € en 2025.

Dépenses de fonctionnement (Détail par chapitre)

Chap.	Libellé	Montant 2025	Variation	Montant 2026
011	Charges à caractère général	2 864 136 €	- 3.39%	2 766 996 €
012	Charges de personnel	6 207 697 €	0.00%	6 207 697 €
014	Atténuation de produits	11 000 €	45.45%	16 000 €
65	Autres charges de gestion courante	1 530 172 €	- 1.79%	1 502 766 €
66	Charges financières	249 019 €	- 22.08%	194 027 €
67	Charges exceptionnelles	3 000 €	66.67%	5000 €
	Sous-Total Ecritures Réelles	10 865 024 €	- 1.59%	10 692 486 €
023	Prélèvement pour dépenses d'inv.	1 980 396 €		1 130 247 €
042	Opérations d'ordre entre section	1 200 000 €		1 300 000 €
	Sous-Total Ecritures d'Ordre	3 180 396 €		2 430 247 €
		14 045 420 €	- 6.57%	13 122 733 €

011 – Charges à caractère général :

Les dépenses du Chapitre 011 – « Charges à Caractère général » s'élèvent à 2 766 996 € contre 2 864 136 € en 2025, soit une baisse de 3,39 % qui s'explique par le taux de réalisation qui a atteint 95%, soit 2 721 066 € par rapport aux crédits inscrits, à savoir 2 858 716 €. Donc, les crédits de ce chapitre augmenteront par conséquent de 1.51% comparés au réalisé de 2025.

Cette hausse au regard des dépenses réalisées permettra d'absorber l'augmentation des prix de nos différents contrats d'assurances et de maintenance indexés sur l'inflation. Elle tient compte aussi d'éventuelles prestations ou interventions sollicitées en urgence au cours de l'année.

012 - Charges de Personnel :

Les charges de personnel communal seront maintenues à leur niveau de 2025, soit 6 207 697 € prenant en

compte les hausses dues à la valeur du SMIC estimées à 1,18%, la cotisation CNRACL patronale qui passe de 35,65% à 37,65%, le taux de cotisation URSSAF maladie pour les titulaires reste inchangé à savoir 9,88% et 8,55%. La participation employeur au titre de la complémentaire santé jusqu'ici facultative, devient obligatoire à partir du 1er janvier 2026 avec un montant minimum de 15 euros bruts mensuels soit 50% du montant de référence fixé par décret à 30 euros pour les salaires bruts inférieurs à l'indice majoré 446.

014 – Atténuation de produits :

Le reversement de la taxe d'habitation sur des logements vacants imposés à tort. En cas d'imposition erronée liée à l'appréciation de la vacance, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la commune ayant institué cette taxe. Il est inscrit une somme de 16 000 € à cet effet.

65 - Autres Charges de Gestion Courante :

Les crédits de ce chapitre sont destinés en majorité au maintien du fonctionnement du CCAS avec une subvention de 535 000 € afin de lui permettre d'accomplir pleinement ses missions, et au soutien des associations et des coopératives scolaires avec une enveloppe s'élevant à 709 492 €. Les autres charges sont prévues pour les frais liés à l'assemblée délibérante, les CESA, le forfait communal versé à l'école Saint-Joseph ainsi que les redevances d'utilisation de logiciels pour un montant total de 258 274 €.

66 - Charges Financières :

Il s'agit des charges d'intérêts de la dette actuelle pour 195 000,51 € diminué des ICNE, soit 973,51€ ramenant le montant de ce chapitre à 194 027 €.

67 - Charges spécifiques :

Ce chapitre dans la nomenclature budgétaire M57, ne comporte que quelques comptes, dont le 673 « titres annulés sur exercices antérieurs », pour lequel 5 000 € sont prévus.

4 - LA SECTION D'INVESTISSEMENT

A – Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement s'élèvent à 6 589 792,20 €, dont 3 139 545,20 € de recettes réelles.

Recettes d'investissement (Détail par chapitre)

Chap.	Libellé	Montant
10	Dotations, fonds et réserves dont 1 709 598,20 € (affectation du résultat)	2 219 598,20 €
13	Subventions d'investissement	899 022 €
27	Autres immobilisations financières	20 925 €
	Sous-Total Recettes Réelles	3 139 545,20 €
021	Prélèvement de la section de fonctionnement	1 130 247 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (Amortissements)	1 300 000 €
041	Opérations d'ordre de transfert intérieur de la section (opération patrimoniales)	1 020 000 €
	Sous-Total Recettes d'Ordre	3 450 247 €
		6 589 792,20 €

10 - Dotations et fonds divers

CHAPITRE 10 - DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVES

F.C.T.V.A.	510 000 €
Affectation de résultat	1 709 598 €
	TOTAL 2 219 598 €

13 - Les subventions d'investissement

Il s'agit ici de ce qui reste à solder des subventions notifiées au titre de l'opération de construction du nouveau centre technique municipal, la reconstruction de la cantine Touchard, le déploiement de la vidéo protection et d'autres projets par les financeurs listés ci-dessous :

CHAPITRE 13 - SUBVENTION D'INVESTISSEMENT

Etat	81 000 €
CAF	43 571 €
Département	179 877 €
Métropole Rouen Normandie	594 573 €
	899 021 €

27 - Autres immobilisations financières

La somme de 20 925 € correspond à la part du capital de la dette, pris en charge par la Métropole Rouen Normandie, au titre du transfert de la compétence voirie en 2015.

B – Les dépenses d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 3 839 364 € contre 5 960 390 € en 2025, dont 2 782 695 € sont gérées en AP-CP, et ce comme suit :

Les autorisations de programmes « investissements récurrents » :

Dépenses d'investissement

Prog. P01	GROS ENTRETIEN ET RENOVATION COURANTE BATIMENTS	CP - 2026
P01O001	ETUDES ET DIAGNOSTICS DIVERS	5 000,00 €
P01O002	GROS ENTRETIEN HOTEL DE VILLE ET ANNEXES	221 190,00 €
P01O003	GROS ENTRETIEN SALLE DES FETES ET SALLES ASSOCIATI	69 000,00 €
P01O004	GROS ENTRETIEN ATELIERS TECHNIQUES	42 145,00 €
P01O005	GROS ENTRETIEN BATIMENTS SCOLAIRES ET CANTINES	344 270,00 €
P01O006	GROS ENTRETIEN BATIMENTS ET EQUIPEMENTS SPORTIFS	142 100,00 €
P01O007	GROS ENTRETIEN EQUIPEMENTS ET PATRIMOINE CULTUREL	73 595,00 €
P01O008	GROS ENTRETIEN CIMETIERE	219 500,00 €
P01O010	GROS ENTRETIEN BATIMENTS PETITE ENFANCE	48 500,00 €
P01O011	GROS ENTRETIEN BATIMENTS ET EQUIPEMENTS JEUNESSE	53 595,00 €
P01O012	ENTRETIEN AIRES JEUX AUTRES EQUIPEMENTS PUBLICS	66 000,00 €
	TOTAL	1 284 895 €

Ce programme comprend différentes opérations, réparties par domaines et thématiques.

Ainsi il est prévu :

L'opération P01O001 : Montant global restant au 31/12/2025 : 49 503 € – CP 2026 : 5 000 €.

CHAPITRE 20 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

2031 – Frais d'études suivies de travaux	5 000,00 €
TOTAL GENERAL	5 000,00 €

L'opération P01O002 : Montant global restant au 31/12/2025 : 455 298 € – CP 2026 : 221 190 €.

CHAPITRE 21 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

21351 – Rénovation des bureaux juridique et marché publics	70 000 €
21351 – Remplacement menuiserie extérieurs bureau RH	30 000 €
21351 – Mise en sécurité archives : registres état civil	40 000 €
21351 – Travaux d'isolation : partie accueil services techniques	70 000 €
21351 – RVRAT Travaux	8 000 €
21351 – Store salle de mariage 2 ^{ème} phase	3 000 €
21578 – Remplacement extincteurs	190 €
TOTAL GENERAL	221 190 €

L'opération P01O003 : Montant global restant au 31/12/2025 : 84 891 € - CP 2026 : 69 000 €.

CHAPITRE 21 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

21351 – Isolation coupe-feu murs et plafond à la salle des fêtes	54 000 €
21351 – Mise en place d'une télégestion et report d'alarme	9 000 €
21351 - RVRAT Travaux d'isolation	6 000 €
TOTAL GENERAL	69 000 €

L'opération P01O004 : Montant global restant au 31/12/2025 : 132 795 € - CP 2026 : 42 145 €.

CHAPITRE 21 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

21351 – Sécurisation du bassin d'infiltration – CTM	20 000 €
21351 – Mise en place d'une horloge sur la boucle magnétique du portail	1 000 €
21848 – Remplacement bureaux – mise aux normes	5 500 €
2188 - Achat de rayonnage : local ménage produit d'entretien	15 000 €
21578 - Remplacement extincteurs	645 €
TOTAL GENERAL	42 145 €

L'opération P01O005 : Montant global restant au 31/12/2025 : 547 182 € - CP 2026 : 344 270 €.

CHAPITRE 21 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

2128 – réfection enrobé et pose de bordure - Ecole Primaire Touchard	12 000 €
21312 – modification du couloir pour création d'un local d'entretien – Ecole Primaire Touchard	15 000 €
21351 – Mise en place d'un flochage anti-feu local rez-de-chaussée – Cantine Malraux	10 000 €
21351 – Remplacement porte coupe-feu cuisine– Cantine Maille Pécoud	5 000 €
21351 – création placard pour rangement vaisselle en salle – Cantine Maille Pécoud	3 000 €
21351 – Isolation de l'ancien local à vélo – Ecole Maille Pécoud	14 000 €
21351 – Remplacement porte de secours salle de jeux – Ecole maternelle Touchard	12 000 €
21351 – Volet roulant porte d'entrée sécurisation du site – Ecole maternelle Touchard	5 000 €
21351 – Volet roulant Tisanerie – Ecole maternelle Touchard	2 500 €
21351 - Pose de volets sécurisation du site report de travaux 2025 – Ecole primaire Malraux	24 000 €
21351 - Remplacement de porte coupe-feu de la direction – Ecole primaire Malraux	4 500 €
21351 - VTP solde travaux antérieurs – VTP changement de propriétaire – Ecole primaire Malraux	26 000 €
21351 - Classe ULIS (côté cour) Changement de la porte - Ecole Paul Bert / Victor Hugo	10 000 €
23151 - Remplacement des menuiseries extérieures y compris pose de volets - Ecole Paul Bert / Victor Hugo	150 000 €
23151 - Pose d'un aco drain le long du préau pour récupérer l'eau - Ecole primaire Touchard	7 200 €
23151 - Remplacement porte de la chaufferie - Ecole primaire Touchard	17 000 €
21578 - Remplacement extincteurs – Ecole maternelle Malraux	95 €
21578 - Remplacement extincteurs – Ecole primaire Touchard	95 €
21578 - Remplacement extincteurs - Ecole Maille Pécoud	190 €
21578 - Remplacement extincteurs - Ecole Paul Bert – Victor Hugo	190 €
21578 - Fourniture dispositif alerte attentat système de sécurité - Ecole Paul Bert / Victor Hugo	2 500 €
2188 - Container pour rangement vélos – Ecole Maille Pécoud	12 000 €
2188 - Container pour rangement vélos – Ecole primaire Touchard	12 000 €

TOTAL GENERAL 344 270 €

L'opération P01O006 : Montant global restant au 31/12/2025 : 666 222 € - CP 2026 : 142 100 €.

CHAPITRE 21 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

21314 – Travaux de réfection de couverture –Tennis	40 000 €
21351 – Remplacement embases métalliques – salle Colas	50 000 €
21351 - Remplacement porte de chaufferie – Salle Colas	5 000 €
23151 - Remplacement porte de chaufferie – Salle Ladoumègue	15 000 €
21351 – Aménagement extérieur du container - habillage & raccordement - Stade Roussel	6 000 €
21351 – Remplacement de l'armoire électrique de l'éclairage du terrain - Stade Roussel	3 600 €
21351 – Réfection cheneau par chemisage – Stade Roussel	15 000 €
21578 – Remplacement extincteurs – Salle Ladoumègue	300 €
2188 - Organigramme de clé pour tous les locaux de la salle Ladoumègue	3 400 €
2188 - Équipement pour le stade (filets et brosses pour chaussures) - Stade Roussel	2 000 €
2188 - Poubelles type grillage pour tribune – stade Roussel	1 800 €

TOTAL GENERAL 142 100 €

L'opération P01O007 : Montant global restant au 31/12/2025 : 77 775 € - CP 2026 : 73 595 €.

CHAPITRE 21 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

21351 – Travaux de remplacement puits de lumière – Médiathèque	28 500 €
21351 – réfection de la façade - Médiathèque	20 000 €
21351 – Réfection du réseau assainissement – EMDAE	25 000 €
21578 - Remplacement extincteur – Médiathèque	95 €

TOTAL GENERAL 73 595 €

L'opération P01O008 : Montant global restant au 31/12/2025 : 173 879 € - CP 2026 : 219 500 €.

CHAPITRE 21 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

2128 – Travaux aménagements des parkings – Cimetière	105 000 €
2128 - Aménagement paysager du columbarium - Cimetière	40 500 €
2128 – création d'une entrée indépendante pour la maison - Cimetière	15 000 €
2128 – plateforme pour récupérateur d'eau – Cimetière	4 000 €
2128 - Changement du portail du cimetière - Cimetière	3 500 €
2128 - Travaux de reprise de sépultures expirées non renouvelées – Cimetière	50 000 €
2188 - Mat pour drapeau pour le cimetière	1 000 €
2188 - Clim portative bureau accueil cimetière	500 €

TOTAL GENERAL 219 500 €

L'opération P01O010 : Montant global restant au 31/12/2025 : 89 645 € - CP 2026 : 48 500 €.

CHAPITRE 21 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

21351 – Porte d'entrée à remplacer – Halte-garderie les Foudriots	6 000 €
21351 – Installation casquette bâtiment - Halte-garderie Les Novales	2 500 €
21351 - Aménagements extérieurs - Halte-garderie les Novales	40 000 €

TOTAL GENERAL 48 500 €

L'opération P01O011 : Montant global restant au 31/12/2025 : 10 966 € - CP 2026 : 53 595 €.

CHAPITRE 21 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

21351 – Mise en place de garde-corps – Centre de loisirs	50 000 €
21578 - Remplacement extincteur – Centre de loisirs	95 €
2188 – Remplacement cylindre organigramme – Centre de loisirs	3 500 €

TOTAL GENERAL 53 595 €

L'opération P01O012 : Montant global restant au 31/12/2025 : 401 428 € - CP 2026 : 66 000 €.

CHAPITRE 21 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

2128 – Autres agencements et aménagements - Clôture	60 000 €
2128– Remplacement de 2 grilles devant le logement du stade Ladoumègue	4 000 €
2128 – clôtures pour privatisation Maison du gardien cimetière	2 000 €

TOTAL GENERAL 66 000 €

Prog. P02 FONDS D'AIDES ET SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT CP - 2026

P02O002	FONDS D'AIDES AUX PARTICULIERS	5 000,00 €
P02O003	FONDS RISQUES CAVITES ET FALAISE	10 000,00 €

TOTAL 15 000,00 €

Ce programme, dont le montant global s'élève à 86 742 € au 31 décembre 2025 regroupe les différents fonds liés aux aides versées aux Saint Aubinois pour l'acquisition d'équipements destinés à protéger les habitations contre les intrusions ainsi que celles versées dans le cadre des risques liés aux cavités et falaises.

Prog. P03 MOYENS GENERAUX ET TECHNIQUES CP - 2026

P03O001	PARC INFORMATIQUE	96 100,00 €
P03O002	ADMINISTRATION HOTEL DE VILLE	10 020,00 €
P03O003	SERVICE CULTUREL- EDUCATION-JEUNESSE-ENTRETIEN	66 460,00 €
P03O004	PARC DE VEHICULES	170 000,00 €
P03O005	VOIRIE-ESPACES VERTS-LOGISTIQUE	498 000,00 €

TOTAL 840 580,00 €

L'opération P03O001 : Montant global restant au 31/12/2025 : 79 954 € - CP 2026 : 96 200 €.

CHAPITRE 21 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

21831 – Acquisition de matériels informatiques scolaires	13 000 €
21838 – Acquisition de matériels autres (serveur, baie, copieurs)	83 100 €

TOTAL GENERAL 96 100 €

L'opération P03O002 : Montant global restant au 31/12/2025 : 32 335 € - CP 2026 : 10 020 €.

CHAPITRE 21 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

21848 – Achats de 60 chaises - CONSEIL MUNICIPAL	10 020 €
--	----------

TOTAL GENERAL 10 020 €

L'opération P03O003 : Montant global restant au 31/12/2025 : 100 166 € - CP 2026 : 66 460 €.

CHAPITRE 21 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

215741 – Acquisition de matériel des cantines	39 000 €
21841 – Acquisition de matériel de bureau et mobilier scolaires	8 320 €
21848 - Acquisition d'autres matériels de bureau et mobiliers	3 550 €
2188 - Autres matériels pour les différentes structures	15 590 €

TOTAL GENERAL 66 460 €

L'opération P03O004 : Montant global restant au 31/12/2025 : 156 387 € - CP 2026 : 170 000 €.

CHAPITRE 21 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

21828 – Acquisition de véhicules utilitaires	170 000 €
--	-----------

TOTAL GENERAL 170 000 €

L'opération P03O005 : Montant global restant au 31/12/2025 : 544 380 € - CP 2025 : 498 000 €.

CHAPITRE 21 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

2152 – Installation de caméras de vidéoprotection	110 000 €
21533 - Réseau interconnexion fibre pour la vidéoprotection	35 000 €
21318 - Fourniture et pose de toilettes publiques	40 000 €
215731 – Acquisition de camion Ampliroll + Saleuse	236 000 €
215738 – Appareils et outillages de voirie	13 000 €
2128 – Plantation d'arbres et d'arbustes	15 000 €
2188 – Remplacement plaques de rues (1ère campagne)	40 000 €
2188 – Autres matériels	9 000 €

TOTAL GENERAL 498 000 €

Prog. P04	DOMAINE PRIVÉ COMMUNAL	CP - 2026
P04O001	RESERVE FONCIERE ET DOMAINE PRIVÉ COMMUNAL	220,00 €

TOTAL 220,00 €

Ce programme, dont le montant global s'élève à 302 657 € au 31 décembre 2025, regroupe les biens immobiliers (bâti et non bâti) dont la commune est propriétaire et sur lesquels d'éventuels travaux ou interventions sont nécessaires.

Les autorisations de programmes « investissements spécifiques » :

Prog. P05	CONSTRUCTION NOUVEAUX ATELIERS TECHNIQUES	CP - 2026
P05O001	CONSTRUCTION DES NOUVEAUX ATELIERS TECHNIQUES	8 000,00 €

TOTAL 8 000,00 €

CHAPITRE 23 – IMMOBILISATIONS EN COURS

2313 – Rémunération mandataire - SHEMA 8 000 €

TOTAL GENERAL 8 000 €

Le montant global prévu pour cette opération s'élève à 4 290 900 €. Le montant réellement dépensé au 31 décembre 2025 est de 4 081 850 € dont 3 995 000€ d'appel de fonds et 86 850 € pour la rémunération du mandataire « la SHEMA ».

Les travaux de construction ont commencé en décembre 2023 et ont pris fin en janvier 2025.

Prog. P07	RECONSTRUCTION CANTINE MARCEL TOUCHARD	CP - 2026
P07O001	RECONSTRUCTION CANTINE MARCEL TOUCHARD	48 000,00 €
TOTAL		48 000,00 €

CHAPITRE 23 – IMMOBILISATIONS EN COURS

2313 – Rémunération mandataire – RNA 48 000 €

TOTAL GENERAL 48 000 €

Ce programme, dont le montant global s'élève à 2 335 000 € au 31 décembre 2025, consiste à la reconstruction de la cantine Marcel TOUCHARD sur le site actuel, avec redistribution des locaux afin d'optimiser l'organisation de travail. En effet, au-delà de l'ambition de performance énergétique, ce nouvel équipement permettra de répondre à d'autres attentes : extension de la zone de restauration, tri des déchets, nouvelle ergonomie des postes de travail... Les travaux, gérés sous délégation de maîtrise d'ouvrage à Rouen Normandie Aménagement, ont débuté en fin d'année 2024 pour un coût global estimé à presque 2,3M€. Une convention a été signée avec le collègue Arthur RIMBAUD afin d'assurer la continuité de service durant les travaux.

Les travaux ont été achevés fin 2025 pour un cout global de 2 037 991 € dont 1 917 264 € d'appel de fonds et 120 000 € de rémunération mandataire.

Prog. P08 URBANISME ET POLITIQUE DE LA VILLE		CP - 2026
P08O001	NPNRU ARTS-FLEURS-FEUGRAIS	550 000,00 €
TOTAL		550 000,00 €

Ce programme, dont le montant global s'élève à 1 630 994 € au 31 décembre 2025, s'articule autour de l'opération NPNRU menée en lien avec la commune de Cléon. Des appels de fonds sont prévus cette année à hauteur de 550 000 €. L'autorisation de programme (AP) prévoit une somme de 932 127 € qui sera revue à la hausse, soit 1 099 688 € lors de la prochaine révision des AP-CP dont la durée de 5 ans (2022 – 2026) est arrivée à terme.

Prog. P09 TRANSITION ECOLOGIQUE ET DEVELOPPEMENT DURABLE		CP - 2026
P09O002	VEGETALISATION DES ESPACES ET COURS D'ECOLES	34 000,00 €
P09O005	FONDS D'AIDES ACHATS D'EQUIPEMENTS ECOLOGIQUES	2 000,00 €
TOTAL		36 000,00 €

Ce programme, dont le montant global s'élève à 271 000 € au 31 décembre 2025, a pour objectif de recenser les opérations d'investissement s'inscrivant directement dans les engagements pris par la commune, au travers des labels « Territoire Engagé pour la Transition Ecologique » ou « Territoire Engagé pour la Nature ». Il y figure aussi les subventions liées au nouveau dispositif « Cent arbres »

Il est donc inscrit 34 000 € pour travaux de végétalisation dans les cours du groupe scolaire Marcel Touchard, il y figure aussi 2 000 € de fonds d'aide pour l'achat d'équipement de nature écologique.

Ainsi, le montant prévu de cette AP ne reflète réellement que le montant potentiel des opérations énumérées ci-dessus. Il sera éventuellement revu en fonction des futures opérations qui seront programmées ces prochaines années.

Quant aux dépenses d'investissement générées hors AP et dont le montant s'élève à 3 807 097,20€, ces dernières se définissent comme suit :

CHAPITRE 001 - RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE N-1	1 708 938,20 €
CHAPITRE 040 OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	21 490 €
CHAPITRE 041 OPERATIONS PATRIMONIALES D'ORDRE	1 020 000 €
CHAPITRE 16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 056 009 €
CHAPITRE 16 CAUTIONS DE LOYERS (compte 165)	660 €

Conclusion :

Comme annoncé dans le Rapport d'Orientations Budgétaires, le budget de 2026 assure le maintien des ratios à un bon niveau tout en permettant le financement des investissements de près de 3 millions d'euros.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rapport de M. Gérard SOUCASSE, 1^{er} Adjoint au Maire et avoir délibéré,

- Vu le Code Général de la Fonction Publique,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

- Vu la loi n° 94.504 du 22 Juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités locales,
- Vu les décrets pris en application de la loi n° 94.504 du 22 Juin 1994 portant diverses dispositions budgétaires et comptables, relatives aux collectivités locales et de l'article L 2311.1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la Commission Finances en date du 28 janvier 2026 et la Commission Générale du 03 février 2026,
- Vu la délibération en date du 10 février 2026 relative à l'approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025 pour le Budget Principal de la Ville et le Budget Annexe « ZAC des Hautes Noales »,
- Considérant que dans le cadre de l'année budgétaire 2026, il y a lieu d'adopter un budget primitif,

DECIDE A L'ISSUE D'UN VOTE :

- Contre : 0
- Abstention : 3
- Pour : 22 (dont 1 pouvoir)

- d'approuver le Budget Primitif pour l'année 2026 tel que défini ci-avant,
- d'autoriser Mme le Maire à intervenir et à signer tous les documents nécessaires à l'application de cette décision municipale,

Il est à noter qu'en vertu de l'article R.421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication au recueil des actes administratifs de la Ville de SAINT AUBIN LES ELBEUF.

Ainsi délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Au registre, suivent les signatures.

Karine BENDJEBARA-BLAIS,
Maire



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217605617-20260210-018-2026-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/02/2026

Publication : 23/02/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

